

**Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :  
58  
Conseillers présents :  
48  
Suppléants ayant voix  
délibérantes :  
0  
Conseillers représentés :  
8  
Total votants :  
56

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2017 A 18H30**

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 20 avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 avril 2017 à 18H30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT  
Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR  
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ  
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD  
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ  
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Carine BRODIN, André IMBERDIS

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**Création de deux emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint des Services  
de 20 000 à 40 000 habitants  
DELIBERATION N°20170427-66**

**Rapporteur : Bernard GARCIA, Vice-Président**

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale et portant abaissement des seuils de création des emplois fonctionnels de direction (art.37) ;

**Vu** le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement ;

**Vu** le décret n°2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux ;

**Considérant** que les emplois de direction ou emplois fonctionnels ne peuvent être créés qu'en respectant les seuils démographiques,

**Considérant** que le seuil de création des emplois de direction ou emplois fonctionnels dans les établissements publics est fixé à 10 000 habitants,

**Considérant** que les emplois de direction ou emplois fonctionnels sont des emplois permanents créés par l'assemblée délibérante de l'établissement public.

Outre la rémunération prévue par le statut de la Fonction Publique Territoriale, les agents détachés sur les emplois de directeur général adjoint pourront bénéficier de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret n°88-631 du 6 mai 1988 modifié, et de la NBI.

Ils pourront également bénéficier des dispositions du régime indemnitaire de la collectivité.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** de créer deux emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint de 20 000 à 40 000 habitants, à temps complet à compter du 01 mai 2017

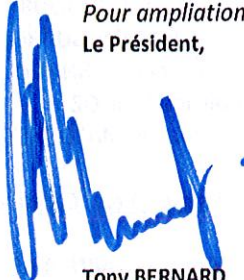
**Donne** pouvoir à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération et signer tous les documents relatifs à cette opération.

TOTAL VOTANTS :	56 =	Conseillers Présents	48	+	Représentés	8	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	54 =	Pour :	54		Contre :	0		
Abstentions :	2							

(D. BALISONI – D. LAFAY)



*Pour ampliation certifiée conforme,*  
Le Président,



Tony BERNARD